

CHINE CONTINENTALE**ECONOMIE GENERALE** (ici)

Economie : le FMI porte une appréciation nettement plus favorable sur l'économie chinoise que l'année dernière, en particulier sur l'orientation générale des réformes visant à mettre en œuvre la stratégie des autorités chinoises de basculer d'une « croissance rapide à une croissance de qualité »

Immobilier : les autorités poursuivent leur politique d'encadrement renforcé du développement du secteur immobilier et de promotion du marché locatif

Faillites et restructurations : les autorités clarifient et allègent les charges fiscales en cas de restructuration d'entreprises

Finances publiques / Politique industrielle : les autorités annoncent de nouveau la prolongation de deux ans et l'extension à l'ensemble du territoire du taux préférentiel de 15% pour l'impôt sur les sociétés « technologiquement avancées dans les services »

Nouvelles routes de la Soie (BRI) : le premier vice-premier ministre HAN Zheng a pris la direction du groupe de travail de haut niveau sur BRI et appelle à améliorer la « connectivité des infrastructures, des politiques, des réglementations et des normes »

BANQUE ET FINANCE (ici)

Ouverture financière : le gouvernement promet aux investisseurs étrangers « plus de soutien dans le placement d'obligations des gouvernements locaux », sur les places d'échange d'hydrocarbure et de cuivre ainsi que des réductions de coûts des crédits, des terres et de prélèvements sociaux

Ouverture / Marché obligataire : le montant des obligations détenues par des investisseurs étrangers bondit de +64% (g.a.), à 1 361 Mds RMB à fin mars 2018 (1,8% du marché), suite à plusieurs réformes pour ouvrir le marché de Chine continentale

Ouverture financière : la municipalité de Shanghai publie son plan d'intention d'ouverture du secteur financier local aux sociétés et capitaux étrangers, indiquant en soutien des annonces récentes des autorités centrales

Services de paiement : la PBoC testerait un resserrement drastique du cadre d'opération des sociétés de paiement au compte de tiers (dont *WeChat Pay* et *Alipay*) avec une obligation de placer 100% des fonds collectés auprès des clients sur un compte non-rémunéré à la PBoC

Banques : conformément à l'accord de « Bâle III », les autorités renforcent le cadre réglementaire en matière de liquidité, avec trois nouveaux indicateurs, ainsi que de gestion des risques, avec plusieurs plafonds d'exposition

Banque / Gestion d'actifs : les produits de type « dépôts structurés » ont crû de +51% en g.a. à fin avril 2018, à 9 148 Mds RMB (1 430 Mds USD) et semblent attirer l'attention des régulateurs

Données / Banques : les institutions bancaires voient renforcer, à leur tour, le cadre de l'utilisation des données de leurs données

Comptes externes / Flux transfrontaliers : la NDRC et le MoF ont pris des mesures de prévention contre l'endettement extérieur des entreprises et des gouvernements locaux à moyen et long termes

Finance verte : les autorités annoncent le développement à venir de nouveaux outils de financement du développement vert, comprenant des obligations de publication pour les sociétés cotées, des contrats à terme sur les quotas d'émission et la promotion renforcée du marché des *green bonds*

Finance multilatérale : la banque de développement créée par les BRICS annonce l'émission avant fin 2019 de 10 Mds RMB (1,6 Md USD) d'obligations libellée en RMB

ECHANGE ET POLITIQUE COMMERCIALE (ici)

Relations UE-Chine : la Chine fait part de son « regret » après la demande de consultations de l'Union européenne à l'OMC visant les pratiques chinoises en matière de transferts de technologie

Relations UE-Chine : appels dans la presse chinoise à un « soulèvement européen contre le péril tarifaire américain »

OMC : la Chine répond à la proposition du Président de la République français d'entamer une négociation sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce

Relations US-Chine : réactions chinoises au calendrier de sanctions commerciales au titre de la Section 301

Relations US-Chine : visite en Chine de Wilbur Ross

Réductions tarifaires : le Conseil des affaires d'Etat présente des mesures de réduction des droits de douane à l'importation de plusieurs biens de consommation

Relations UE-Chine : l'ancien Premier ministre Dominique De Villepin juge, dans les colonnes de *Caixin*, « le partenariat UE-Chine plus vital que jamais »

APEC : déclaration conjointe des ministres du Commerce de l'APEC à l'issue de leur sommet de Port Moresby (Papouasie-Nouvelle Guinée)



CLIMAT DES AFFAIRES [\(ici\)](#)

FTZ : Nouveaux plans de la réforme et de l'ouverture publiés pour les zones de libre-échange de Guangdong, Tianjin, et Fujian

INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

Automobile: L'équipementier automobile Ningbo Jifeng envisage d'acheter son partenaire allemand

Pharmaceutique : l'entreprise chinoise de Biotech soutenue par Alibaba Bii Biosciences reçoit 260 M USD d'investissement

Numérique : Tencent prépare l'introduction en bourse à New York de sa branche de streaming musical

Commerce électronique : Alibaba investit dans l'entreprise de livraison ZTO Express

Distribution : Tencent et le conglomérat Wanda s'associent pour lancer des magasins connectés

HONG KONG ET MACAO [\(ici\)](#)

Compétitivité : Hong Kong n'est plus l'économie la compétitive au monde selon le classement annuel de l'*IMD World Competitiveness Centre*

Conjoncture : les dernières statistiques du tourisme et des ventes de détail suggèrent la poursuite d'une croissance de plus en plus vigoureuse

Macao : Le PIB de Macao continue de progresser à un rythme très soutenu au 1^{er} trimestre 2018, à +9,2% en volume en glissement annuel, après +8% au T4 2017 et +6,3% au T3 2017

Coopération régionale : Visite du secrétaire aux finances Paul Chan à Guiyang, capitale de la province du Guizhou à l'occasion de la China International Big Data Industry Expo les 26 et 27 mai 2018

MONGOLIE [\(ici\)](#)

Conjoncture : l'indice de confiance des consommateurs est en hausse pour le cinquième mois consécutif

Finances publiques : la dette publique fait peser un risque sur les perspectives de croissance

Diplomatie économique : visite du Ministre des affaires étrangères mongol en Russie et aux Etats-Unis : prêt bonifié russe en discussion et conclusion imminente du 2^{ème} accord MCC

Diplomatie économique : rencontre entre le vice-ministre des Affaires Etrangères mongol, et ses homologues russe et chinois en vue de la préparation d'une rencontre tripartite des Chefs d'Etat

Nomination : Nomination d'un Ambassadeur de l'UE en Mongolie

Réformes structurelles : le gouvernement soumet au Parlement un programme d'investissements et de privatisations

Mongolie - Chine : le gouvernement soumet au Parlement une liste de projets qui pourraient être financés par un prêt bonifié chinois



ECONOMIE GENERALE

Economie : le FMI porte une appréciation nettement plus favorable sur l'économie chinoise que l'année dernière, en particulier sur l'orientation générale des réformes visant à mettre en œuvre la stratégie des autorités chinoises de basculer d'une « croissance rapide à une croissance de qualité »

Les équipes du FMI en charge du rapport « Article IV » sur la Chine pour 2018 se sont récemment rendues à Pékin et ont présenté, le 29 mai dans un communiqué de presse, l'état de leur analyse sur l'économie chinoise. Si les prévisions de croissance de l'institution pour la Chine restent inchangées par rapport au *World Economic Outlook* d'avril 2018 (6,6% en 2018, 5,5% à horizon 2023), l'appréciation générale portée sur l'orientation de l'économie chinoise est très nettement plus positive que lors du même exercice en juin 2017 (cf. Brèves du 16/06/17).

M. David Lipton, directeur général adjoint du FMI estime que les « réformes font des progrès » principalement en matière de diminution des risques dans le secteur financier, le ralentissement de la dynamique de crédit, la réduction des surcapacités, la lutte contre la pollution et l'ouverture. M. Lipton ajoute que le FMI « soutient fortement l'orientation » des réformes annoncées par les autorités visant à « passer d'une croissance tirée par l'investissement excessif financé par la dette, vers la consommation », « un environnement plus propre » et « des risques nettement réduits ». Afin de soutenir la croissance par la consommation, le FMI recommande d'accroître les dépenses sociales des autorités publiques, dépenses qui pourraient être financées par des prélèvements supplémentaires sur les biens immobiliers, les revenus des personnes ou les émissions de CO₂. En dépit d'une tonalité dans l'ensemble positive, le FMI souligne que « la dynamique de crédit reste trop rapide » et la politique chinoise en matière de commerce et d'investissement « largement restrictive ». Au sujet de la dynamique de crédit, le FMI conseille de diminuer les investissements publics, de renforcer la contrainte budgétaire des entreprises publiques et freiner l'endettement des ménages. Par ailleurs, le FMI estime que les Nouvelles Routes de la Soie (ou *Belt and Road Initiative*, BRI) sont « une initiative bienvenue et potentiellement *transformative* », sous réserve d'être mise en œuvre dans un cadre exigeant, en particulier eu égard à « la soutenabilité de l'endettement des pays partenaires ».

Lors du précédent exercice de ce type, en juin 2017, le FMI soulignait que le dynamisme de la croissance du PIB, rendu possible par le soutien monétaire et budgétaire, devait permettre la mise en œuvre d'une « accélération urgente du rythme des réformes », afin de s'écarter du modèle de croissance « fondé sur les investissements à crédit et l'endettement », et de « prévenir le risque d'un ajustement brutal à moyen terme ».

Immobilier : les autorités poursuivent leur politique d'encadrement renforcé du développement du secteur immobilier et de promotion du marché locatif

Le ministère du Logement et du Développement rural et urbain (MoHURD) a publié le 20 mai la *Circulaire sur le renforcement de la réglementation effective du marché immobilier*. Le *Quotidien du Peuple*, organe de presse officiel du Parti communiste chinois, a publié le 28 mai une tribune d'une vice-ministre de la Justice intitulée « Le marché immobilier ne sera stable qu'au travers un resserrement de la réglementation ». Le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) a autorisé le financement des assureurs aux projets d'immobilier locatif.

La Circulaire du MoHURD met en avant sept mesures afin de « contenir les risques de surchauffe et de spéculation » et encourager un développement sain et stable : accélérer le développement et la mise en œuvre du plan logement, améliorer l'ajustement de l'offre de terrain et de logement, renforcer la gestion et le contrôle des fonds consacrés à l'achat de logement et de terrains (notamment l'obligation pour les promoteurs de financer leurs projets sur fonds propres), renforcer la lutte contre les comportements illégaux, « renforcer la gestion des anticipations », « responsabiliser davantage les gouvernements locaux dans la stabilisation des prix immobiliers et le contrôle des loyers ». Le texte insiste tout particulièrement sur la mise à disposition de terrains pour des projets de logement locatif ou de logement social, avec notamment un objectif de 50% des terrains vendus sous les trois ans dédiés à ce type d'offre. Les terrains dont le droit d'usage est détenu par une société non-immobilière et dont l'acquisition initiale ne prévoyait pas un projet immobilier, peuvent dorénavant être utilisés pour construire des logements locatifs.

Le vice-ministre de la Justice, M. LIU Zhiqiang, a rappelé le 28 mai dans une tribune au *Quotidien du Peuple* que « pour quelques temps encore le marché immobilier continuera à être sous le contrôle d'objectifs pérennes et volontaristes » avec le resserrement comme « thème dominant ». En plus du texte du MoHURD cité ci-dessus et des nouvelles mesures locales prises récemment (cf. Brèves du 14/05/18), M. LIU met en avant les hausses des taux des crédits immobiliers des quatre grandes banques commerciales détenues par l'Etat (ICBC, CCB, BOC, ABC). Et M. LIU de préciser que « partout où les gouvernements locaux constatent des volatilités indues, ces derniers doivent prendre de manière pragmatique des mesures afin d'assurer la stabilisation des prix et des loyers ».

La CBIRC a publié le 1^{er} juin la *Circulaire sur la participation des capitaux d'assurance dans le marché de la location à long terme*, principalement en faveur des zones confrontées à une forte demande de logement. Les sociétés d'assurance peuvent ainsi dorénavant investir dans des projets immobiliers, à condition que ces derniers soient consacrés à du logement locatif, que le projet soit situé à Pékin, Shanghai, Xiong'an ou « dans une ville avec une population en forte croissance ». L'investissement des sociétés d'assurance de ces projets peut se faire directement (capital ou dette), au travers d'une société de gestion d'actifs ou via un plan d'investissement.

Pour mémoire, les autorités poursuivent depuis septembre 2016 une politique de renforcement du contrôle du marché immobilier, principalement orientée vers la modération des dynamiques des prix. Le plan quinquennal de 2016-2020 prévoit l'établissement d'un « mécanisme de long terme » pour le développement « ordonné » du secteur immobilier chinois, sans en préciser les contours. La solution d'une taxe immobilière est réapparue, sans être un engagement ferme, dans le plan de travail annuel du gouvernement pour 2018 après avoir disparu en 2017. D'après M. SHI Yaobin, vice-ministre des Finances, cette taxe est principalement orientée vers la lutte contre les inégalités. Par ailleurs, le MOHURD a lancé en juillet 2017 une directive ambitieuse sur le développement de l'offre locative de logement, soutenue depuis par de nombreuses administrations centrales et reprise dans le plan de travail du gouvernement.

Faillites et restructurations : les autorités clarifient et allègent les charges fiscales en cas de restructuration d'entreprises

Le ministère des Finances (MoF) et l'administration fiscale (SAT) ont publié le 22 mai la *Circulaire sur la fiscalité des terrains et de l'immobilier dans le cas d'une restructuration de la société propriétaire*. Le texte précise qu'en cas de procédure de restructuration d'une société (liquidation, fusion ou division), les transmissions de biens immobiliers et fonciers sont exceptionnellement exemptes d'imposition sur les plus-values. Les sociétés immobilières ne sont pas couvertes par cette exemption. L'exemption sera en vigueur de 2018 à 2020. Le texte a pour objectif « d'encourager les opérations de restructuration d'entreprises ».

Pour rappel, les faillites et les liquidations restent extrêmement rares en Chine au regard de la taille de l'économie, notamment en raison d'un cadre juridique et fiscal peu clair. La Cour suprême chinoise a annoncé à l'occasion des Assemblées annuelles avoir initié 9 542 procédures de faillites d'entreprises en 2017 (+68%), et avoir mené à leur terme (liquidation ou restructuration) 6 257 dossiers de ce type (+74%). A titre de comparaison, la France connaît 54 470 défaillances d'entreprises en 2017 (enregistrées à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire).

Les autorités chinoises conduisent depuis 2015 une politique d'amélioration des procédures de faillite et de liquidation, avec notamment la création de tribunaux spécialisés. Le pays comptait 97 instances de ce type fin 2017, contre 5 en 2015. La Chine dispose d'une procédure légale de faillite depuis 2007. Des travaux du FMI publiés en 2015 indiquaient que les procédures officielles semblaient être encore peu utilisées, au profit d'accords de gré à gré entre les créanciers et les entreprises. L'OCDE recommandait dans son *Examen des situations économiques et des problèmes de développement pour la Chine* de décembre 2016 une amélioration du cadre juridique et des capacités de mise en œuvre des procédures de faillite.

Finances publiques / Politique industrielle : les autorités annoncent de nouveau la prolongation de deux ans et l'extension à l'ensemble du territoire du taux préférentiel de 15% pour l'impôt sur les sociétés « technologiquement avancées dans les services »

Le ministère des Finances (MoF) et l'administration fiscale (SAT) ont publié le 25 mai la *Circulaire d'établissement au niveau national de la politique d'imposition préférentielle des entreprises des zones pilotes et technologiquement avancées dans les services*. Afin de « promouvoir plus avant la croissance innovante du secteur des services et optimiser la structure du commerce extérieur », l'impôt de ces entreprises sera ramené de 25% à 15% de 2018 à 2020. Cette baisse d'impôt ciblée avait été mise en œuvre de 2016 à 2018 dans 15 zones pilotes. La catégorisation d'une entreprise comme « technologiquement avancée » est soumise aux critères suivants : fournir des services compris dans la liste de services technologiquement de pointe, disposer d'au moins 50% d'employés avec un diplôme de niveau licence ou plus, tirer plus de 50% de ses revenus des services de pointe, tirer plus de 35% de ses revenus annuels d'activités d'externalisation de service de pointe en provenance de l'étranger. L'attribution du statut est déléguée aux administrations provinciales. Il convient de souligner que cette annonce, mis à part la publication conjointe avec l'administration fiscale, apparaît largement être une redite d'une annonce du 10 novembre 2017 (cf. Brève du 17/11/17). Cette mesure s'inscrit à la fois dans une politique de soutien aux secteurs de pointe et, plus particulièrement, dans le plan de 22 mesures présenté par le Conseil des affaires d'Etat en août 2017 concernant spécifiquement les sociétés technologiquement avancées dans les services.

Pour mémoire, la montée en gamme de l'économie chinoise est un des objectifs à long terme fixés par Xi Jinping lors du XIX^{ème} Congrès du Parti communiste chinois en octobre 2017. Une baisse similaire de l'impôt sur les sociétés existe concernant les industries innovantes depuis 2015. L'un des objectifs du Plan industriel « *Made in China 2025* » est notamment de « *dominer les technologies avancées y compris les puces électroniques avancées, l'intelligence artificielle, et les véhicules électriques* ».

Nouvelles routes de la Soie (BRI) : le premier vice-premier ministre HAN Zheng a pris la direction du groupe de travail de haut niveau sur BRI et appelle à améliorer la « connectivité des infrastructures, des politiques, des réglementations et des normes »

La presse officielle chinoise a relayé la tenue le 25 mai du « Groupe de haut niveau pour le développement des Nouvelles Routes de la Soie » sous la direction de M. HAN Zheng. Le nouveau premier vice-Premier ministre (dit « exécutif »), nommé en avril, a annoncé une « nouvelle phase de mise en œuvre approfondie » des Nouvelles routes de la Soie (ou *Belt and road initiative*, BRI). M. HAN a appelé à améliorer la « connectivité des infrastructures, des politiques, des réglementations et des normes » ainsi qu'à renforcer la coopération en matière de conservation d'énergie et de protection environnementale. Le communiqué de l'agence officielle *Xinhua* et du gouvernement confirme que Han Zheng a bien succédé en tant que directeur de ce groupe de travail à son prédécesseur au poste de premier-vice premier ministre, M. ZHANG Gaoli. A noter qu'aucun autre nom de participant à la réunion n'a été mentionné dans les communiqués. Le Groupe de haut niveau sur la BRI a été créé en 2015 sous l'auspice du gouvernement chinois avec des équipes et des locaux au sein de la Commission nationale pour la réforme et le développement (anciennement ministère du Plan, NDRC). Pour mémoire, la Chine dispose communément de quatre vice-premiers ministres qui se répartissent la responsabilité des ministères et des affaires du gouvernement.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

BANQUE ET FINANCE

Ouverture financière : le gouvernement promet aux investisseurs étrangers « plus de soutien dans le placement d'obligations des gouvernements locaux », sur les places d'échange d'hydrocarbure et de cuivre ainsi que des réductions de coûts des crédits, des terres et de prélèvements sociaux

Le Conseil des affaires d'Etat, la plus haute instance gouvernementale chinoise, a publié le 30 mai un communiqué suite à une réunion spéciale consacrée à « rendre la Chine plus attractive aux investissements étrangers en vue d'alimenter l'ouverture et la montée en gamme ». La réunion du Conseil a convenu d'une « mise en œuvre rapide des engagements déjà pris » et annoncé que « l'accès au marché (i.e. chinois) sera ouvert plus avant ». Conformément aux pratiques du Conseil, le texte établit les orientations de ces nouvelles ouvertures sans en fournir les détails, responsabilité qui incombe ensuite aux administrations responsables. Ainsi, pour le secteur financier, seront « encouragées » la participation des investisseurs étrangers sur les bourses du cuivre et d'hydrocarbure de Chine continentale (ouvertes formellement aux investisseurs étrangers en mars et en mai 2018, cf. Brèves du 26/03/18 et du 16/04/18), ainsi que celle des institutions financières à capitaux étrangers dans le placement d'obligations de gouvernements locaux. Les procédures d'accueil de talents étrangers en Chine seront facilitées. En outre, le communiqué annonce « un plus grand soutien aux investisseurs étrangers au travers des crédits bancaires, les droits d'usage des terres et de prélèvements sociaux » dans le but de « réduire leurs coûts ». A noter que le texte donne dans l'ensemble de plus grandes marges de manœuvre administratives et financières aux autorités publiques locales dans l'attraction d'investisseurs étrangers.

Ces mesures d'ouverture s'inscrivent dans une volonté des autorités chinoises d'ouvrir plus avant l'économie du pays, volonté inscrite par Xi Jinping dans le cadre du nouveau modèle de développement entériné lors du XIX^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois en octobre 2017, qui doit permettre principalement la montée en gamme de l'économie.

Ouverture / Marché obligataire : le montant des obligations détenues par des investisseurs étrangers bondit de +64% (g.a.), à 1 361 Mds RMB à fin mars 2018 (1,8% du marché), suite à plusieurs réformes pour ouvrir le marché de Chine continentale

D'après les chiffres agrégés par la banque centrale chinoise, les entités étrangères détiendraient 1 361 Mds RMB d'obligations libellées en RMB échangées sur les marchés financiers de Chine continentale (213 Mds USD). La croissance en glissement annuel (g.a.) est passée de +22% en mars 2017, à +41% en 2017 et +64% en mars 2018. La croissance en termes de part de marché est plus modeste en raison de la dynamique générale du secteur obligataire chinois, avec une part de marché de 1,3% en mars 2017, de 1,6% à fin 2017 et de 1,8% en mars 2018. A noter toutefois qu'en raison d'une forte concentration, les investisseurs étrangers détiennent près de 7% des obligations de l'Etat central chinois.

Pour mémoire, les autorités poursuivent depuis plusieurs années une politique d'ouverture progressive des marchés obligataires de Chine continentale. Ainsi, après avoir formellement intégralement ouvert le marché interbancaire (principal marché obligataire de Chine continentale) aux investisseurs institutionnels étrangers en 2016, une connexion obligataire entre le marché interbancaire chinois et la place de Hong Kong a permis à partir de juillet 2017 aux investisseurs de détenir des titres en Chine sans avoir à y ouvrir de compte (cf. Brèves du 07/07/17). En outre, les opérations de couverture de change en Chine continentale ont été ouvertes aux investisseurs détenteurs d'obligations en RMB (cf. Brèves 15/09/17). Le principal indice obligataire international, *Bloomberg Barclays Global Aggregate Index*, a annoncé en mars 2018 l'intégration progressive, à compter d'avril 2019, du marché obligataire de Chine continentale (cf. Brèves du 26/03/18).

Ouverture financière : la municipalité de Shanghai publie son plan d'intention d'ouverture du secteur financier local aux sociétés et capitaux étrangers, indiquant en soutien des annonces récentes des autorités centrales

Le Bureau des services financiers de Shanghai (ou *Shanghai Financial Services Office*) a annoncé le 14 mai un plan d'ouverture du secteur financier de la municipalité, concentré sur six secteurs. (1) Dans le secteur bancaire, les autorités annoncent apporter leur soutien à l'établissement à Shanghai de succursales et de filiales d'une même banque étrangère ainsi que de sociétés d'investissement dans les actifs financiers (*Financial asset management corporation*) et des sociétés de gestion de fortune par des banques commerciales sans plafond de participation étrangère. Les activités d'*agent banking* et de *proxy cashing* des banques étrangères seront aussi « soutenues ». (2) Dans le domaine des sociétés de valeurs mobilières (*securities*), les autorités s'annoncent favorables à l'établissement, avec comme actionnaire majoritaire une société étrangère, de sociétés de valeurs mobilières (*securities*), de fonds d'investissement (*private fund manager*), sociétés de contrat à terme. En outre, les activités de conseil et de courtage sont autorisées pour les activités et les sociétés sous la supervision du régulateur du marché des titres (CSRC). (3) Dans l'assurance, le champ d'activité des courtiers d'assurance étrangers sera élargi spécialement à Shanghai, sans plus de détails pour le moment. Par ailleurs, les autorités soutiennent la participation de sociétés à capitaux étrangers dans les activités de *insurance agent* et *insurance assessor*, ainsi que l'établissement des compagnies d'assurance vie et santé avec comme actionnaire contrôlant une société étrangère. (4) Les marchés financiers de Shanghai encouragent l'émission de *Chinese Depository Receipt* (CDR) par des sociétés innovantes cotées hors de Chine, le démarrage de Shanghai-London Connect « idéalement cette année » et la croissance des *panda bonds* (obligations libellées en RMB en Chine continentale par des non-résidents). (5) L'élargissement des fonctions et du champ d'utilisation des comptes en zone de libre-échange (*free trade zone accounts*) est annoncé sans plus de détail, si ce n'est leur utilisation possible dans l'ensemble de la *Ceinture économique du bassin du Yangtze*. (6) Enfin, l'accès aux marchés de paiement par carte bancaire, de paiement non-bancaire et de notation financière seront assouplis. Pour rappel, les autorités de Shanghai ont toujours officiellement pour ambition de faire de la municipalité « un centre financier international » d'ici à 2020.

Pour mémoire, les autorités ont annoncé en novembre 2017 un plan d'ouverture du secteur financier, orientation soulignée par XI Jinping dans un discours au Forum de Boao en avril 2018 et détaillée dans la foulée par le gouverneur YI Gang.

Services de paiement : la PBoC testerait un resserrement drastique du cadre d'opération des sociétés de paiement au compte de tiers (dont *WeChat Pay* et *Alipay*) avec une obligation de placer 100% des fonds collectés auprès des clients sur un compte non-rémunéré à la PBoC

La banque centrale chinoise (PBoC) aurait convoqué en mai, d'après de multiples sources de presse chinoises, vingt-six sociétés de services de paiement pour tiers, dont *Alipay* (groupe *Alibaba*) et *WeChat Pay* (groupe *Tencent*), au sujet d'une version test du programme de dépôts centralisés des fonds collectés. La PBOC aurait indiqué aux sociétés présentes la hausse du taux de placement en dépôt des fonds « prêts à payer » des entreprises de paiement de 50% à 100%, ainsi que le transfert des fonds vers un compte non-rémunéré à la PBoC.

Les fonds « prêts à payer » sont les ressources déposées par les tiers (i.e. les clients) aux entreprises de paiement pour compte de tiers. En janvier 2017, dans le but de lutter contre les risques, la PBOC a demandé que les entreprises de paiement déposent une partie (20% en moyenne) de leurs fonds « prêts à payer » auprès de banques commerciales agréées ou de la PBoC dans un compte non-rémunéré à partir du 17 avril 2017. En décembre 2017, la PBoC a annoncé une augmentation par étape du taux de dépôt de 20% à 50% pour les entreprises de paiement (complétée en avril 2018, cf. Brèves du 05/01/18). Les fonds ainsi placés à la PBoC sont passés de 100 Mds RMB à 500 Mds RMB de janvier à avril 2018.

Le placement de l'intégralité des fonds « prêts à payer » de sociétés de paiement au compte de tiers auprès de la PBoC signifie la fin d'un modèle économique pour ces entreprises. En effet, en dépit de l'interdiction formelle de rémunération des dépôts obligatoires auprès des banques commerciales agréées, les sociétés de services de paiement contourneraient la restriction en ouvrant auprès d'une même banque un compte consacré aux dépôts obligatoires et un pour le reste des fonds avec un taux de rémunération négocié. Par conséquent, les entreprises de paiement devraient développer de nouvelles sources de revenus (commissions, frais d'opération, etc.)

Selon les données de *Wind*, la taille du marché de paiement au compte de tiers en 2017 a été de 154 000 Mds RMB, en croissance à +44% sur l'année. D'après le « Rapport sur le fonctionnement du secteur de paiement et de compensation chinois » publié en avril 2018 par la *Payment & Clearing Association of China*, entre 2016 et 2017, le poids des paiements mobiles au sein des paiements au compte de tiers est passé de 48% en 2016 à 73% en 2017, sous l'effet notamment du développement du paiement par code-barres (*QR Code*). *Alipay* et *WeChat Pay* représentaient 35% et 25% des parts de marché en 2017, et 53% et 34% respectivement pour le marché des paiements mobiles.

Banques : conformément à l'accord de « Bâle III », les autorités renforcent le cadre réglementaire en matière de liquidité, avec trois nouveaux indicateurs, ainsi que de gestion des risques, avec plusieurs plafonds d'exposition

Le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) a publié deux textes distincts renforçant les réglementations relatives à la gestion de la liquidité des institutions bancaires commerciales, le 24 mai, et à la gestion des grands risques, le 4 mai. Les deux textes sont des versions définitives, légèrement assouplies, de propositions publiées fin décembre 2017 et début janvier 2018. Les mesures s'inscrivent explicitement dans le cadre des accords « Bâle III ». Les mesures entreront progressivement en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018.

La *Mesure de suivi du risque de liquidité des banques commerciales* introduit définitivement trois indicateurs quantitatifs, en complément notamment d'un programme pilote en vigueur depuis mars 2014. (i) Le ratio de financement net stable, appliqué à toutes les banques commerciales disposant de 200 Mds RMB d'actifs au bilan (couvrant ainsi plus de 90% des actifs bancaires chinois), mesure la solidité des passifs à long terme au bilan. Le ratio devra être supérieur à 100% à compter du 1^{er} juillet. (ii) Le ratio d'adéquation de la liquidité de haute qualité, appliqué à toutes les banques avec moins de 200 Mds RMB au bilan, fait état de la capacité de financement à court terme des banques dans le cas d'un contexte de tensions sur les marchés. Ce second ratio devra être supérieur à 80% à fin 2018, puis à 100% à fin juin 2019. (iii) Le ratio de congruence de la liquidité (*liquidity matching*), appliqué à toutes les banques commerciales, s'assure de l'équilibre entre la liquidité des actifs et des passifs. Le ratio deviendra pleinement contraignant à partir de 2020, avec un plancher à 100%. Ces indicateurs viennent s'ajouter aux indicateurs du risque de liquidité déjà en vigueur en Chine, soient le ratio de liquidités simple, avec un plancher obligatoire à 25%, et le ratio de couverture sur la liquidité (*liquidity coverage ratio*) pour les seules banques avec moins de 200 Mds RMB d'actifs, à 100% à fin 2018. A noter que la mesure entérinée par le régulateur offre des délais de mise en œuvre, en particulier aux petites banques, bien plus conciliants, et n'est pas entrée en vigueur à la date indiquée dans la proposition publiée par les autorités en décembre 2017 (cf. Brèves du 22/12/2017). La CBIRC rappelle que ces mesures s'inscrivent dans le cadre du respect de l'accord international de « Bâle III » (cf. *Assessment of Basel III LCR regulations – China*, Banque des règlements internationaux, Juillet 2017).

La *Mesure de suivi des grands risques des banques* vise à lutter contre les phénomènes de concentration dans le secteur bancaire chinois (i.e. banques nationales de développement incluses), avec des obligations fermes à cet effet et une approche de transparence (*look through*). Une période de transition de trois ans est prévue, avec des mécanismes d'accompagnement des banques ne se conformant pas aux obligations. L'exposition d'une banque à un groupe ou un client ne peut dépasser 15% de la valeur nette de son capital. L'exposition à des contreparties non-identifiées doit être traitée comme à un seul et même client inconnu unique, avec les plafonds d'exposition correspondants. L'exposition d'une institution d'importance systémique nationale à une autre institution de même type ne peut excéder 15% de son capital Tier 1. L'exposition au risque d'une contrepartie centrale (« hors risque de liquidation ») est limitée à 25% de la valeur nette de son capital Tier 1. Si la contrepartie centrale n'est pas agréée par les autorités chinoises, le « risque de liquidation » est pris en compte, avec le même plafond.

Si la dynamique des réformes de resserrement du cadre réglementaire a été légèrement moins dynamique depuis quelques mois, il convient de souligner que le rythme est resté soutenu, avec notamment la version définitive de plusieurs textes importants proposés fin 2017, dont celui sur les garanties, les produits de gestion de fortune et les deux textes traités dans cette brève. Pour mémoire, les autorités ont initié fin 2016 une politique très importante de resserrement du cadre réglementaire et de sa mise en œuvre dans l'ensemble du secteur financier. Plus récemment, cette politique a été

présentée par les autorités comme condition nécessaire à la politique d'ouverture du secteur, reprise fin 2017 (cf. Brèves 14/05/18).

Banque / Gestion d'actifs : les produits de type « dépôts structurés » ont crû de +51% en g.a. à fin avril 2018, à 9 148 Mds RMB (1 430 Mds USD) et semblent attirer l'attention des régulateurs

Les « dépôts structurés », un produit de placement des banques offrant une garantie sur le principal et un rendement conditionné, ont crû très nettement, avec un total de produits émis au T1 2018 supérieur à l'ensemble des émissions de 2017, pour un total de 9 148 Mds RMB à fin avril, en croissance de +51% en glissement annuel (g.a.) contre moins de +20% en 2017. Si les placements d'investisseurs institutionnels représentent toujours légèrement plus de la moitié des encours, la croissance est tirée par les particuliers (+75% de janvier à avril en g.a.). *Financial News*, un organe de presse propriété de la banque centrale chinoise, a rapporté dans un article du 21 mai que certains régulateurs locaux ont commencé à restreindre l'émission de « dépôts structurés ». Contrairement aux produits de gestion de fortune (*wealth management products*, ou WMP), les « dépôts structurés » ont l'obligation de placer une large part des fonds collectés en dépôts bancaires, mais l'utilisation de la part restante du capital est moins règlementée que pour les fonds issus de WMP.

Pour mémoire, les autorités ont, dans le cadre d'une politique de renforcement du cadre réglementaire du secteur financier à l'œuvre depuis fin 2016, présenté en novembre 2017 puis validé en mars 2018 une réforme particulièrement restrictive des produits de gestion de fortune. Confrontées à une hausse des coûts de financement de marché, de taux sur les dépôts encore largement encadrés et de la concurrence des grandes d'Etat perçues comme sûres, les petites et moyennes banques commerciales chinoises sont confrontées à des difficultés de financement. La diminution des ratios de réserves obligatoires conduite par la banque centrale en avril était explicitement destinée à favoriser les petites et moyennes banques commerciales.

Données / Banques : les institutions bancaires voient renforcer, à leur tour, le cadre de l'utilisation des données de leurs données

Le régulateur des secteurs des banques et des assurances (CBIRC) a publié le 21 mai la *Directive sur la gestion des données dans les institutions bancaires* (i.e. pas seulement les banques commerciales), en vue de renforcer la gestion des données, d'en améliorer la qualité et d'en « réaliser la pleine valeur ». Les banques devront mettre en œuvre une structure interne de gestion des données, avec un responsable identifié. Cette structure devra mettre en œuvre une « stratégie d'exploitation des données » formulée par le comité de direction, dans le cadre de mécanismes de responsabilité, de qualité et de conformité (utilisation et collecte).

Pour mémoire, la banque centrale (PBoC) a renforcé début mai « la gestion et la sécurité des informations de crédit » des personnes physiques et morales de sa base de donnée (sous la direction de sa filiale, le *Credit Reference Center*) alimentée par « les filiales de la PBoC, les banques commerciales et des banques nationales de développement » (cf. Brèves du 14/05/18). Par ailleurs, la nouvelle institution de notation de crédit des particuliers pour des opérations en ligne, *Baihang Credit scoring*, dont le principal actionnaire est une agence sous la supervision de la PBoC, a été finalement lancée en mai (cf. Brèves du 26/02/18). *Baihang* collecte ses données auprès de sources « non traditionnelles » et d'institutions de crédit en ligne, se substituant aux huit sociétés lancées dans le cadre d'un programme lancé par la PBoC en 2015. Ces dernières pourront continuer leurs activités de collecte et d'utilisation de données, sans les utiliser pour fournir des notations de crédit.

Comptes externes / Flux transfrontaliers : la NDRC et le MoF ont pris des mesures de prévention contre l'endettement extérieur des entreprises et des gouvernements locaux à moyen et long termes

La Commission nationale pour la réforme et le développement (anciennement ministère du Plan, NDRC) et le ministère des Finances (MoF) ont publié le 17 mai la *Circulaire sur l'amélioration du mécanisme de restriction du marché et la prévention concernant les risques sur de la dette extérieure*

des entreprises et des gouvernements locaux. La Circulaire stipule que seules les entreprises, dont les institutions financières, ayant des « activités concrètes » et pouvant démontrer la nécessité, la faisabilité et la soutenabilité financière peuvent contracter une dette à moyen et long terme hors de Chine continentale (i.e. plus d'un an). A cette fin, les sociétés doivent élaborer un plan de remboursement du capital et des intérêts de la dette extérieure (sans précision sur l'utilité de ce plan). La Circulaire précise soutenir l'utilisation de fonds étrangers dans les « secteurs innovants », « le développement vert », les « nouvelles industries stratégiques », la « fabrication d'équipements haut de gamme », les Nouvelles routes de la Soie (ou *Belt and Road Initiative*, BRI) ainsi que la coopération internationale en matière d'énergie. En revanche, la Circulaire interdit l'endettement extérieur aux sociétés : bénéficiant ou mentionnant la garantie ou le soutien de gouvernements locaux, avec principalement des actifs non lucratifs ou des droits d'utilisation de terres, ayant communiqué des informations trompeuses relatives au soutien d'autorités publiques.

Pour rappel, l'endettement à moyen et long termes par des sociétés chinoises à l'étranger, principalement par l'émission d'obligations à Hong Kong, est officiellement passé en septembre 2015 d'un système par approbation à un système par enregistrement, toujours auprès de la NDRC. L'endettement à court terme (i.e. moins d'un an) est sous la supervision de la banque centrale. L'émission obligataire hors de Chine continentale par des sociétés chinoises a crû très fortement depuis fin 2016, avec 212 Mds USD d'émission en 2017 (+101%).

Finance verte : les autorités annoncent le développement à venir de nouveaux outils de financement du développement vert, comprenant des obligations de publication pour les sociétés cotées, des contrats à terme sur les quotas d'émission et la promotion renforcée du marché des *green bonds*

Le régulateur des marchés des titres mobiliers (CSRC) a publié le 22 mai un article sur la mise à contribution du secteur financier en vue de l'établissement d'une « civilisation écologique », « objectif fondamental » souligné avec insistance par XI Jinping dans un long discours consacré le 19 mai. Les principales mesures envisagées par la CSRC sont un mécanisme de publication sur les informations environnementales des sociétés cotées, le développement de contrats à terme sur les quotas d'émission de CO₂, la facilitation des procédures de cotation publiques des sociétés en lien avec la protection de l'environnement ainsi que l'extension du programme pilote du marché des obligations vertes en Chine continentale. Le vice-président de la CSRC, M. FANG Xinghai a notamment rappelé en avril que « l'un des objectifs prioritaires de la CSRC est la réduction des coûts de financement des *green firms* ». A noter que la place de Shanghai a publié en avril un plan de développement à trois ans des activités de finance verte, en particulier sur les obligations vertes et la coopération internationale.

Le développement de la finance verte fait partie des objectifs principaux du « Plan quinquennal d'action dans le secteur financier » entériné en juin 2017. Cinq « zones pilotes pour la finance verte » dans le Guangdong, le Guizhou, le Jiangxi, le Zhejiang, et le Xinjiang ont notamment été créées depuis. D'après le rapport « *China green bond market 2017* », publié en février 2018 par l'ONG *Climate bond initiative* (créée par de grandes institutions financières afin de promouvoir la finance verte) et la chambre de compensation chinoise CCDC, les sociétés de droit chinois ont été les deuxièmes émettrices d'obligations vertes en 2017, derrière les sociétés américaines et juste devant les sociétés françaises, avec 15% des émissions mondiales, soit 249 Mds RMB (37 Mds USD).

Finance multilatérale : la banque de développement créée par les BRICS annonce l'émission avant fin 2019 de 10 Mds RMB (1,6 Md USD) d'obligations libellée en RMB

La *New Development Bank* (NDB), fondée en 2014 à Shanghai par la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil et l'Indonésie, a annoncé le 28 mai lors de sa réunion annuelle avoir validé un plan d'émission de 10 Mds RMB d'obligations en RMB pour 2018 et 2019. Le directeur financier de la banque, M. Leslie Maasdrop, a précisé qu'une première émission de 5 Mds RMB devrait avoir lieu très prochainement sur le marché interbancaire de Shanghai, notamment grâce à la mise en place de la connexion obligataire avec Hong Kong. Toujours d'après M. Maasdrop, cette émission devrait se faire sous la forme d'une obligation verte. Le président de la NDB a annoncé que les émissions en d'autres devises que le RMB étaient suspendues jusqu'à l'obtention d'une notation de crédit d'une agence internationale, notation attendue en juillet 2018. La NDB déjà a reçu la notation maximale d'une agence de notation chinoise.



La banque a annoncé le même jour la validation de six nouveaux projets d'investissement pour 1,7 Md USD, portant à 21 le total des projets financés par la NDB, pour un montant total de 5,1 Mds USD. Par ailleurs, le directeur des opérations de la NDB a précisé que la banque souhaite disposer d'un portefeuille de crédits à 70% souverain et 30% non-souverain. Pour mémoire, la NDB a conduit une seule émission d'obligations en RMB, en juillet 2016 à Shanghai pour 3 Mds RMB. La NDB a été fondée en 2015 par un groupe de grandes économies émergentes, les BRICS. Basée à Shanghai, la banque dispose d'un capital mobilisable de 100 Mds USD en vue de financer des projets d'infrastructure et de développement durable dans des économies émergentes.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)



ECHANGE ET POLITIQUE COMMERCIALE

Relations UE-Chine : la Chine fait part de son « regret » après la demande de consultations de l'Union européenne à l'OMC visant les pratiques chinoises en matière de transferts de technologie

La commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, a annoncé, vendredi 1^{er} juin, la demande de l'Union européenne d'entrer en consultations avec la Chine, dans le cadre de l'OMC, au sujet des pratiques chinoises en matière de transferts de technologie. Selon les termes de la commissaire, « *l'innovation et le savoir-faire technologiques sont la pierre angulaire de notre économie de la connaissance [...] nous ne pouvons pas laisser un pays forcer nos entreprises à abandonner leurs connaissances durement acquises. Cela s'inscrit en violation des règles internationales sur lesquelles nous nous sommes accordés à l'OMC. Si les principaux acteurs ne s'en tiennent pas à ce « rulebook », le système entier pourrait bien s'effondrer* ». La demande de consultations européenne, transmise à l'OMC, fait valoir que certaines mesures chinoises s'inscrivent en violation de l'Accord ADPIC/TRIPS de l'OMC sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle et de l'article 22 du GATT. Lesdites mesures – contenues dans un certain nombre d'actes juridiques listés dans le document – « *semblent (i) créer une discrimination entre les détenteurs étrangers de droits de propriété intellectuelle, et (ii) restreindre la possibilité des détenteurs étrangers de protéger certains droits de propriété intellectuelle en Chine, contrairement à ses obligations OMC* ». Le ministère du Commerce (Mofcom) chinois a réagi par communiqué, dimanche 3 juin dans la soirée, à la décision européenne. Soulignant que la Chine « a toujours attaché une grande importance à la protection des DPI et adopté des mesures fortes pour protéger les droits et intérêts légitimes des titulaires de DPI nationaux et étrangers », le MOFCOM rappelle « les résultats positifs » obtenus dans le cadre du groupe de travail UE-Chine sur la propriété intellectuelle et fait part de son « regret » par rapport à la demande européenne de consultations. La presse chinoise ne s'est pour le moment pas révélée très prolifique sur cette question. Plusieurs articles publiés sur le site *Guancha.cn* accusent toutefois l'Europe de ne pas avoir renoncé à « son rêve de s'allier avec les Etats-Unis contre la Chine » malgré la politique « *America First* » mise en place par le Président Trump.

[Lire la demande européenne de consultations](#)

[Lire le communiqué du Mofcom \(en chinois\)](#)

Relations UE-Chine : appels dans la presse chinoise à un « soulèvement européen contre le péril tarifaire américain »

Au lendemain de la décision d'imposition – après plusieurs périodes d'exemptions temporaires - de droits de douane américains sur les importations d'acier et d'aluminium originaires de l'Union européenne, du Canada et du Mexique, l'évènement occupe une place de choix dans la presse chinoise. La porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois appelle les États-Unis à la « responsabilité » et au respect de l'« *ordre commercial normal* ». « *les politiques du chacun pour soi et du pilonnage aveugle ne sont en aucun cas utiles ou constructives* » précise-t-elle, appelant tous les pays, « en particulier les économies majeures », à s'opposer de manière ferme au protectionnisme commercial et d'investissement sous toutes ses formes.

Prompt à réagir, le tabloïd *Global Times* a appelé dans sa version anglaise « *l'Union européenne à se soulever contre le péril tarifaire américain* ». Doutant de la détermination de l'Union européenne à « *faire preuve de la volonté nécessaire pour défendre l'ordre commercial multilatéral* », le journal souligne le risque que ces mesures ne se reproduisent dans le secteur automobile. *Xinhua* remarque que la Chine, elle, vient de décider de la réduction des tarifs sur les véhicules assemblés et les pièces détachées, poursuivant ainsi une politique d'ouverture « *visant à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur les règles* ». Le *Global Times* conclut, tout en reconnaissant les divergences euro-chinoises sur certains sujets commerciaux, par un plaidoyer en faveur d'un front anti-américain : « *si les plus grandes économies n'interviennent pas, personne ne sera épargné, et Trump deviendra une sorte de Gengis Khan des temps modernes, sévissant à travers l'Eurasie.* » Cette intervention conjointe pourrait prendre la forme de « *contre-attaques robustes* » à la décision américaine. En tout état de cause, le *Global Times* recommande à l'Union européenne de « *se préparer à la guerre commerciale imminente* ». Le *Huanqiu Shibao* souligne à la fois l'isolement des Etats-Unis - « *le G7 va bientôt*

*commencer, Trump veut-il être battu par tout le monde ? » - et leur absence de fiabilité : « 28 vs 1, les USA ciblent l'UE pour sa guerre commerciale, tout en ignorant son statut d'allié ! ». Il appelle aussi l'Union européenne à s'apercevoir que « mendier pour l'exemption ne fonctionne pas ». Selon le Quotidien de l'Economie, c'est l'absence de consensus au sein de l'Union européenne qui empêche l'UE de prendre des contre-mesures efficaces et de faire preuve de fermeté, et permet à l'inverse, aux Etats-Unis, de maintenir une position de force. L'attitude américaine aura un « impact majeur » sur la relation américano-européenne (Quotidien du Peuple). Le site internet *Guancha*, enfin, reprend un post du Premier ministre canadien Justin Trudeau sur le site de micro-blogging chinois, Weibo : « *Le Canada va imposer des tarifs sur l'acier, l'aluminium et autres produits américains --- Pour chaque dollar que les USA imposent sur le Canada, nous allons imposer un dollar sur les USA.* »*

OMC : la Chine répond à la proposition du Président de la République français d'entamer une négociation sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce

Le ministère du Commerce (Mofcom) chinois a réagi, jeudi 31 mai, à la proposition d'Emmanuel Macron de lancer une grande négociation « *intégrant au départ les Etats-Unis, l'Union européenne, la Chine et le Japon* » pour réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par l'intermédiaire de son porte-parole, le Mofcom a indiqué sa « *volonté de travailler avec tous les membres de l'OMC pour promouvoir des règles commerciales multilatérales plus ouvertes, inclusives, transparentes et non-discriminatoires, sans compromettre les valeurs centrales et les principes de base du système commercial multilatéral* ». En ouverture de la session ministérielle de l'OCDE présidée par la France, le Président Macron avait souligné la nécessité de « *travailler tous ensemble à une refonte en profondeur* » de l'OMC, pour « *relancer la capacité de l'institution à édicter de nouvelles règles* ».

Relations US-Chine : réactions chinoises au calendrier de sanctions commerciales au titre de la Section 301

Dans un communiqué du 30 mai, le ministère du Commerce (Mofcom) chinois s'est dit « *à la fois surpris et non surpris* » de l'annonce par la Maison Blanche d'un calendrier pour l'imposition de sanctions commerciales vis-à-vis de la Chine au titre de la Section 301. Alors que le Secrétaire américain au Trésor Steven Mnuchin avait déclaré quelques jours plus tôt que l'administration Trump allait « *mettre la guerre commerciale en pause* », suite à « *l'accord* » trouvé avec la délégation chinoise à Washington, un communiqué de la Maison Blanche est venu mettre un terme à cette trêve apparente. Dans ce communiqué, le Président Trump s'engage à publier, d'ici le 15 juin, la liste des produits chinois – d'une valeur de 50 Mds USD à l'importation – potentiellement soumis à des droits de douane de 25%, et à faire entrer en vigueur ces droits de douane « *peu après* ». Il souligne également sa volonté de poursuivre le contentieux engagé à l'OMC sur les pratiques chinoises en matière d'octroi de licences. Il prévoit enfin la présentation, d'ici le 30 juin, de mesures spécifiques de restrictions à l'investissement chinois aux Etats-Unis et de contrôle des exportations américaines vers la Chine.

Pour le Mofcom, cette annonce est « *contraire au consensus qui s'est dégagé entre les parties à Washington* ». En outre, les mesures non-tarifaires envisagées dans le cadre de la section 301 (renforcement du contrôle des investissements et des exportations) « *violent les principes fondamentaux et de l'esprit de l'OMC* ». Rappelant ce qui est la position chinoise constante sur ce sujet, le porte-parolat du Mofcom a ajouté que la Chine avait « *la confiance, la capacité et l'expérience nécessaires pour protéger les intérêts fondamentaux du peuple chinois et de la nation* ». Le ministère des Affaires étrangères se dit prêt à prendre des « *mesures fermes et déterminées* ». Accusant les Etats-Unis de revirement, le quotidien nationaliste *Global Times* – tout en soulignant le caractère tactique de la manœuvre : « *les hardliners de la Maison Blanche ont proposé ces nouveaux tarifs pour imposer une pression supplémentaire* » - a déploré une « *décision choquante pour la Chine et le monde* », estimant qu'« *une guerre commerciale à grande échelle serait inévitable* » si les Etats-Unis allaient jusqu'au bout de leur logique. Dans un éditorial, le quotidien *China Daily* a qualifié les récentes actions américaines de « *stratégie de containment dirigée contre la stratégie de développement technologique chinoise* », estimant ces efforts « *voués à l'échec* ».

En parallèle, le Département d'Etat américain, a annoncé travailler à une limitation de la durée des visas de certains citoyens chinois se rendant aux Etats-Unis, réforme applicable au 11 juin. Le ministère



des Affaires étrangères appelle les Etats-Unis à prendre des mesures proactives pour faciliter les échanges entre les peuples « *plutôt que de faire le contraire* ». Le *China Daily* enjoint les autorités chinoises à « *se préparer à de nouvelles actions arbitraires de la part des Etats-Unis* », sur fond de concurrence technologique.

[Lire le communiqué de la Maison Blanche](#)

[Lire le communiqué du MOFCOM](#)

Relations US-Chine : visite en Chine de Wilbur Ross

Le Secrétaire américain au Commerce Wilbur Ross s'est rendu à Pékin les 2 et 3 juin pour reprendre les négociations sino-américaines. A l'issue de ces deux journées de discussions, un communiqué publié par l'agence officielle Xinhua a salué « *une communication positive* », notamment en matière d'agriculture et d'énergie, deux secteurs pour lesquels les négociateurs chinois s'étaient engagés, il y a quelques semaines, à augmenter « *substantiellement* » leurs importations de produits américains, sans pour autant annoncer de résultat concret. Le communiqué souligne également la « *cohérence* » de la position chinoise, et indique que le « *rythme établi* » de la politique de Réforme et de l'Ouverture ne changera pas. Enfin, le résultat de ces négociations est conditionné, côté chinois, à un retrait des menaces américaines de droits de douane supplémentaires : « *aucun accord ne pourra prendre effet si les Etats-Unis imposent une quelconque sanction commerciale, y compris via l'imposition de droits de douane* ».

[Lire le communiqué officiel chinois](#)

Réductions tarifaires : le Conseil des affaires d'Etat présente des mesures de réduction des droits de douane à l'importation de plusieurs biens de consommation

Le Conseil des affaires d'Etat chinois a présenté, mercredi 30 mai, une décision de diminution des droits de douane à l'importation d'un certain nombre de biens de consommation courante applicable au 1^{er} juillet. Selon la communication officielle de l'agence *Xinhua*, ce sont près de 1500 types de produits (poissons et fruits de mer, nourriture en conserve, eau minérale et jus de fruit, cosmétiques, produits de santé, chaussures, ustensiles de cuisine, équipements sportifs, machines à laver, réfrigérateurs, etc.) qui seront concernés par les réductions tarifaires. En moyenne, les droits à l'importation des produits d'habillement concernés par les réductions passent de 16 à 7% ; ceux applicables aux équipements électroménagers sont réduits de 20 à 8%. Sur les quelques produits agroalimentaires couverts par l'annonce, les droits passent en moyenne de 15 à 7% ; sur les cosmétiques et produits de santé, les droits sont réduits de 8 à 3%. Pour le quotidien *China Daily*, ces réductions tarifaires sont justifiées par la nécessité de « *poursuivre l'ouverture de la Chine, ce qui bénéficiera aux consommateurs et accélérera la transformation industrielle* ».

[La liste entière des produits \(en chinois\)](#)

Relations UE-Chine : l'ancien Premier ministre Dominique De Villepin juge, dans les colonnes de *Caixin*, « le partenariat UE-Chine plus vital que jamais »

Le journal financier *Caixin* a publié, jeudi 31 mai, une tribune signée de l'ancien Premier ministre français Dominique de Villepin dans laquelle il appelle, dans le contexte actuel de tensions commerciales, « *à la construction d'une alternative à l'unilatéralisme* » assurée conjointement par l'Europe et la Chine. Ce partenariat, estime M. de Villepin, doit se fonder sur la poursuite de projets concrets et s'appuyer sur les perspectives offertes par la *Belt and Road Initiative* chinoise. Afin d'adresser un signal contre le protectionnisme et dans le but d'accélérer les négociations pour un accord bilatéral d'investissement UE-Chine, M. de Villepin préconise la création d'un « *bureau UE-Chine pour le commerce et l'investissement* ».

[Lire la tribune](#)

APEC : déclaration conjointe des ministres du Commerce de l'APEC à l'issue de leur sommet de Port Moresby (Papouasie-Nouvelle Guinée)

Réunis à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle Guinée), les ministres du Commerce des 21 économies de l'APEC* ont adopté une déclaration conjointe, dont l'une des caractéristiques saillantes est qu'elle ne réaffirme pas, parmi les priorités de l'organisation, la lutte contre le protectionnisme. Les ministres soulignent que l'APEC, « *à travers la facilitation et la libéralisation du commerce et des investissements [...] contribue à la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie dans la région Asie-Pacifique* ». En revanche, ils reconnaissent que « *les fruits du commerce n'ont pas encore profité à tous les segments de la société. L'accroissement des inégalités de revenus, les inégalités sociales et la nécessité de réduire la fracture numérique, ainsi que l'impact de la dégradation de l'environnement, posent des défis importants à la région* ». Insistant sur « *l'importance des structures commerciales non-discriminatoires et mutuellement bénéfiques* », les représentants des 21 économies de la façade Pacifique appellent notamment « *de manière urgente, à l'élimination des subventions aboutissant à des distorsions de marché et de tous les autres types de soutien apporté par les gouvernements et leurs entités liées* ».

[Lire la déclaration complète](#)

* L'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation) est constituée de 21 économies-membres : Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Corée du sud, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle Guinée, Pérou, Philippines, Russie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Etats-Unis, Vietnam

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

CLIMAT DES AFFAIRES

FTZ : Nouveaux plans de la réforme et de l'ouverture publiés pour les zones de libre-échange de Guangdong, Tianjin, et Fujian

Le 24 mai, le Conseil des Affaires d'Etat a publié trois nouveaux plans de la réforme et de l'ouverture, respectivement pour les trois zones pilote de libre-échange de la province du Guangdong, de Tianjin, et du Fujian. Le plan pour Guangdong contient des mesures en apportant sur 18 aspects, y compris l'établissement d'un environnement juridique équitable, l'établissement de programmes d'expérimentation de l'ouverture financière, et la promotion de la libéralisation du commerce des services entre Guangdong, Hong Kong, et Macao. Le plan pour Guangdong s'appuie aussi sur la Région de la Grande Baie du Guangdong-Hong Kong-Macao. Le plan pour la ville portuaire de Tianjin introduit 16 mesures, en se focalisant sur le système d'allocations des ressources d'innovation du marché, l'incubation des technologies avancées, et le développement des conglomérats pour les nouvelles industries et les services. Le plan pour Tianjin rappelle aussi son rôle dans la construction de la zone pilote du développement coordonné de Beijing-Tianjin-Hebei. Le plan pour Fujian contient à son tour 21 mesures, en se concentrant sur l'établissement d'un environnement d'affaires de standard élevé, des services gouvernementaux standardisés et transparents, ainsi que le renforcement de la coopération financière avec Taïwan.

En commentant sur les trois plans de réforme, un économiste du think-tank China Center for International Economic Exchanges a prononcé ces paroles «*Ce geste démontre que la Chine va continuer ses étapes pour ouvrir le marché local, surtout dans les aspects de la gestion des investissements étrangers, la facilitation du commerce, l'innovation financière, et la transformation des fonctions gouvernementales*».

[Le plan général](#)

Les trois plans provinciaux : [Guangdong](#), [Tianjin](#), [Fujian](#)

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

INDUSTRIES ET NUMERIQUE

Automobile: L'équipementier automobile Ningbo Jifeng envisage d'acheter son partenaire allemand

L'équipementier chinois a proposé de racheter Grammer (spécialisé dans la fabrication de sièges automobiles) pour une valeur de 752 M EUR, soit un montant 17% supérieur à la valeur actuelle de l'entreprise. Dans son communiqué, Grammer dit ne pas savoir si les négociations aboutiront et quand une offre pourrait être lancée.

Pour mémoire Jifeng détient 25% de Grammer depuis 2017. L'entreprise allemande a enregistré un CA d'environ 2 Mds EUR cette même année. L'acquisition marquerait le dernier investissement chinois en date dans l'industrie allemande après l'entrée au capital de Daimler de Li Shufu, le propriétaire de Geely, en février.

Pharmaceutique : l'entreprise chinoise de Biotech soutenue par Alibaba Bii Biosciences reçoit 260 M USD d'investissement

L'entreprise vient d'ouvrir cette semaine plusieurs bureaux à travers la Chine et les Etats-Unis. Elle compte parmi ses investisseurs Sequoia Capital and Yunfeng Capital (co-fondé par Jack Ma, CEO d'Alibaba). Bii Bio se concentrera sur les maladies chroniques et infectieuses. Les principaux postes de l'entreprise sont occupés par des anciens employés de grands groupes pharmaceutiques internationaux. A titre d'exemple son fondateur et CEO est un ancien employé du groupe pharmaceutique britannique GlaxoSmithKline.

Bii Bio dispose déjà de partenariats en Chine et à l'international. L'entreprise américaine spécialisée dans les maladies infectieuses Vir Biotechnology Inc a accordé les droits de 4 de ses produits pour la zone "grande Chine". Par ailleurs, Bii Bio s'est associé à AliHealth, la branche spécialisée dans le secteur de la santé d'Alibaba, pour optimiser le développement clinique et commercial de ses traitements.

Numérique : Tencent prépare l'introduction en bourse à New York de sa branche de streaming musical

L'introduction en bourse de Tencent Music and Entertainment (TME) au New York Stock Exchange approche à grands pas. La branche de streaming musical du géant du numérique chinois pourrait être valorisée à plus de 30 Mds USD selon plusieurs analystes proches du dossier. TME représente actuellement 78% du marché du streaming musical en Chine, avec une base d'abonnés en forte croissance.

Il y a quelques semaines, au début du mois d'avril, Wall Street a valorisé l'autre géant du secteur Spotify à près de 25 Mds USD lors de l'IPO du groupe suédois. En décembre dernier, préalablement aux deux introductions, TME et Spotify avaient procédé à un échange d'actions, donnant à TME une participation à hauteur de 7,5% dans Spotify. L'objectif pour les deux groupes était d'investir dans des secteurs géographiques desquels ils étaient alors totalement absents, TME étant implanté exclusivement en Chine et Spotify majoritairement en Europe et aux Amériques.

L'introduction en bourse de TME devrait ouvrir une saison prolifique en la matière pour les géants numériques chinois : Meituan-Dianping (entreprise également soutenue par Tencent, dominant le florissant marché de la livraison à domicile en Chine), les VTC Didi ou encore Ant Financial, la division *fintech* d'Alibaba, sont également sur les rails pour une introduction dans les mois à venir.

Commerce électronique : Alibaba investit dans l'entreprise de livraison ZTO Express

Le leader du commerce électronique chinois Alibaba et son bras logistique Cainiao sont entrés à hauteur de 10% au capital de l'entreprise de livraison et logistique chinoise ZTO Express. L'objectif annoncé de cette collaboration est d'approfondir les synergies entre des entreprises d'ores et déjà partenaires.



Alibaba, dont les résultats sur l'année financière 2018 témoignent d'un chiffre d'affaires en très forte hausse (+ 58% par rapport à 2017) à hauteur de 40 Mds USD, poursuit ainsi l'intégration aval de la filière de distribution avec ses prestataires logistiques, après l'acquisition de Cainiao en 2017.

Distribution : Tencent et le conglomérat Wanda s'associent pour lancer des magasins connectés

Le géant du numérique Tencent et le conglomérat Dalian Wanda, qui possède un vaste réseau de centres commerciaux en Chine, se sont lancés dans une entreprise commune aux côtés du site de commerce en ligne GaoPeng. L'objectif affiché de l'association des trois groupes est de lancer une chaîne de magasins connectés tirant parti des savoir-faire de chacun, utilisant la large base d'internautes de Tencent et les services de facturation en ligne de GaoPeng pour attirer les consommateurs vers les magasins physiques. Pour mémoire, un consortium mené par Tencent était déjà entré au capital de Wanda à hauteur de 14% en janvier dernier, et l'opérateur de la messagerie WeChat possède également des parts de GaoPeng (branche chinoise de l'américain Groupon).

Ce mouvement s'inscrit dans un contexte d'intérêt croissant des géants du numérique chinois pour le secteur du commerce physique. Tencent, déjà présent dans le secteur du commerce électronique à travers JD.com, s'est également associé avec la chaîne de supermarchés Yonghui et Carrefour Chine sur le segment de la distribution *online-to-offline*. Le groupe basé à Shenzhen cherche ainsi à concurrencer Alibaba, déjà lancé depuis quelques mois dans le secteur avec divers partenaires de distribution physique, dont la branche chinoise du groupe Auchan.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)



HONG KONG ET MACAO

Compétitivité : Hong Kong n'est plus l'économie la compétitive au monde selon le classement annuel de l'IMD World Competitiveness Centre

En raison d'une dégradation de ses performances en matière d'éducation, de santé et d'environnement, Hong Kong perd sa place d'économie la plus compétitive au monde, selon le dernier classement de l'IMD World Competitiveness Centre. Les Etats-Unis prennent la première place du classement (+3 places) devant Hong Kong, Singapour, les Pays-Bas et la Suisse (qui perd 3 places). La Chine continentale arrive en 13^{ème} position (+5 places). Si Hong Kong domine toujours le classement au titre des conditions des affaires et progresse au titre de la performance de l'économie, la région administrative spéciale perd trois places en matière d'éducation (18^{ème}) et d'infrastructures (23^{ème}), et une place en matière d'infrastructures technologiques (19^{ème}). Le rapport pointe l'insuffisance des budgets publics en matière d'éducation, de développement économique et de santé. Le gouvernement de Carrie Lam a cependant annoncé dans son dernier budget (mars 2018) une augmentation des dépenses publiques dans ces secteurs, en particulier en matière de technologie et de santé. Le gouvernement de Hong Kong estime que ces efforts et le mouvement d'intégration croissante avec la Chine méridionale permettront à Hong Kong de retrouver à l'avenir la première place du classement.

Conjoncture : les dernières statistiques du tourisme et des ventes de détail suggèrent la poursuite d'une croissance de plus en plus vigoureuse

La reprise des secteurs du tourisme et du *retail* a encore gagné en intensité en avril avec notamment une hausse de 11% en glissement annuel du nombre de touristes et un bond de 12,3% en glissement annuel des ventes au détail (notamment dans des secteurs dont les performances ont été en demi-teinte depuis 2015 : montres : +24,6%, cosmétiques : +17,9%). Le nombre de touristes passant au moins une nuit à Hong Kong a progressé de 5,7% ; ils représentent environ la moitié des quelque 5 millions de touristes ayant visité Hong Kong en avril. Les touristes en provenance de Chine continentale, qui représentent les trois quarts des touristes recensés à Hong Kong, progressent de 8,9%, suggérant que l'épisode de défiance de la part des touristes continentaux, en raison du mauvais accueil dont certains d'entre eux estiment être l'objet, est désormais surmonté. Sur les quatre premiers mois de l'année, la progression des ventes au détail s'inscrit à +13,9% en glissement et celle du nombre de touristes à +10% en glissement. Pour mémoire, la croissance du PIB a dépassé les attentes au premier trimestre (+4,7% en glissement annuel) et le gouvernement prévoit toujours une progression du PIB de l'ordre de 3-4% sur l'ensemble de l'année 2018.

Macao : Le PIB de Macao continue de progresser à un rythme très soutenu au 1^{er} trimestre 2018, à +9,2% en volume en glissement annuel, après +8% au T4 2017 et +6,3% au T3 2017

Après deux années de correction brutale liée à l'effondrement des revenus de l'industrie du jeu, en lien avec la politique anticorruption du gouvernement central chinois, qui s'est traduite par une contraction du PIB de -21,5% en 2015 et -2,1% en 2016, l'économie macanaise a vigoureusement redémarré en 2017 avec une hausse du PIB en volume de +9,1%. Cette performance, pour partie due à des effets de base, s'explique principalement par la forte progression des exportations de services (+16% au T1-2018 en g.a., contre +15,7% au T4-2017) qui ont bénéficié de la hausse des exportations de services touristiques (+19,6%) et des services liés à l'industrie du jeu (+16,5%), dans un contexte de redémarrage de l'industrie du jeu et de reprise de la fréquentation touristique (32,6 M de touristes en 2017 soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2016). Pour mémoire, les revenus tirés du jeu représentaient en 2017 65,7% du PIB de Macao. La consommation privée est en hausse de 4,8% en glissement annuel, contre 2,7% au T4-2017, reflet d'un taux de chômage très bas (1,9% en avril 2018) et de la hausse du nombre de touristes. L'investissement recule légèrement à -1,9% en glissement annuel avec une chute des investissements dans le secteur de la construction (-21,1%) compensée par une progression des investissements dans les équipements (+20,2%). L'inflation demeure relativement faible, à 2,8% en avril 2018. La croissance pour l'année 2018 s'établirait selon le FMI à +7% et à +6,1% en 2019.



Coopération régionale : Visite du secrétaire aux finances Paul Chan à Guiyang, capitale de la province du Guizhou à l'occasion de la China International Big Data Industry Expo les 26 et 27 mai 2018

L'exposition China International Big Data Industry (Big Data Expo) lancée en 2015 et élevée au rang d'exposition nationale en 2017 est conjointement organisée par la Commission Nationale du développement et de la réforme et le gouvernement provincial du Guizhou. L'envoi d'une délégation d'officiels hongkongais a été l'occasion d'approfondir les discussions entamées en novembre 2017 entre les autorités hongkongaises et chinoises, concernant la circulation des talents au sein de la Grande Baie (« *Greater Bay Area* »). Parmi les mesures envisagées pour renforcer l'intégration économique régionale figure la possibilité d'une exemption d'impôt sur les revenus pour certaines catégories de professionnels hongkongais travaillant plus de 183 jours en Chine continentale, la double taxation étant considérée comme l'une des principales barrières à la circulation des travailleurs dans la région. Paul Chan s'est par ailleurs entretenu avec le gouverneur de la province du Guizhou Shen Yiqin et le secrétaire du comité central du parti communiste de Guiyang Zhao Deming en vue d'explorer de possibles voies de coopération dans les domaines du *big data* et de la *Smart City*. Bien qu'aucune mesure concrète n'ait été annoncée à ce stade, cette visite reflète la volonté croissante du gouvernement hongkongais de promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies en collaboration étroite avec la Chine continentale.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)



Mongolie

Conjoncture : l'indice de confiance des consommateurs est en hausse pour le cinquième mois consécutif

D'après le *National Research and Consulting Center (NRCC)*, l'indice de confiance des consommateurs mongols (ICC) est en hausse de 3,9 points au premier trimestre 2018, à 82 points. Miroir de l'embellie économique, l'indice est en augmentation continue depuis 5 mois. Parmi les indicateurs clés de l'ICC, on relève une hausse de 6,5 points dans la catégorie *Current Business Conditions* et de 2,2 points dans *Expectations of future conditions*. Le nombre de ménage ayant vu leurs revenus augmenter sur la période est en hausse de 4,2 points.

Finances publiques : la dette publique fait peser un risque sur les perspectives de croissance

D'après les premières estimations du Ministère des finances, la dette publique se maintiendrait à 63,4% du PIB. Les économistes soulignent qu'un tel niveau d'endettement public fait peser d'important risque sur l'économie mongole. Un Etat aux faibles revenus est considéré comme vulnérable dès lors que sa dette excède 50% du PIB. Une étude de la banque centrale européenne montre qu'une dette autour des 70/80% du PIB contraint fortement la croissance économique des Etats ayant de faibles revenus. Le cadre budgétaire 2019 est basé sur une croissance de 9% en 2018 (estimations du FMI : 5%). Si ce taux n'est pas atteint, la dette publique pourrait excéder 63% du PIB. Le ministère des Finances a annoncé prendre des mesures graduelles afin de réduire l'endettement. Le cadre budgétaire 2019 prévoit une réduction de la dette à 55,3% du PIB en 2019, à 47,8% en 2020 et 41% en 2021. Le ministère a également fait savoir que la dette publique a diminué de 280 000 milliards de MNT grâce à la baisse des taux (refinancement à des taux moindres que les précédents).

Diplomatie économique : visite du Ministre des affaires étrangères mongol en Russie et aux Etats-Unis : prêt bonifié russe en discussion et conclusion imminente du 2^{ème} accord MCC

Le ministre des affaires étrangères D. Tsogtbaatar s'est rendu en Russie, puis aux Etats-Unis du 16 au 22 mai 2018.

Parmi les déclarations du ministre Tsogtbaatar, des discussions avancées ont eu lieu pour l'octroi par la Russie d'un prêt bonifié (soft loan) de 100 milliards de roubles à la Mongolie. Ce prêt pourrait être affecté au financement de projets dans la capitale : augmentation des capacités de la centrale thermique n°3, rénovation de la turbine de la centrale thermique n°4 et du réseau ferroviaire d'Oulan-Bator.

Aux Etats-Unis, le ministre a finalisé les négociations concernant le second accord (Compact II) entre le Millennium Challenge Corporation (MCC) et la Mongolie. Le don de 345 M de dollars devrait permettre d'augmenter l'approvisionnement en eau et d'améliorer la distribution en eau de la capitale. L'accord final pourrait être signé en juillet 2018 pour une mise en route des projets dès l'automne (lancement des appels d'offres).

Diplomatie économique : rencontre entre le vice-ministre des Affaires Etrangères mongol, et ses homologues russe et chinois en vue de la préparation d'une rencontre tripartite des Chefs d'Etat

Une réunion trilatérale entre le vice-ministre des Affaires Etrangères mongol, et ses homologues russe et chinois, s'est tenue le 28 mai 2018 à Pékin. Les discussions ont porté sur le projet de corridor économique entre les trois pays et les possibilités d'améliorer la coopération trilatérale dans un large panel de secteurs. Cette rencontre visait à préparer le sommet tripartite entre les chefs d'Etat qui se tiendra en marge du Sommet des pays membres de l'Organisation de Coopération de Shanghai les 9 et 10 juin à Qingdao en Chine.

Nomination : Nomination d'un Ambassadeur de l'UE en Mongolie



Le Président Kh. Battulga a reçu les lettres de créances de M. Tiran Laurentiu Hristea, nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union européenne (UE) en Mongolie. Le nouveau représentant de l'UE, d'origine roumaine, connaît bien la Mongolie puisqu'il a étudié pendant 4 ans à l'Université Nationale de Mongolie. Il a notamment été ambassadeur de Roumanie en Ukraine de 2005 à 2010. Avant sa nomination en Mongolie, M. Hristea était à la tête de la délégation de l'UE en Arménie et au Kazakhstan.

Réformes structurelles : le gouvernement soumet au Parlement un programme d'investissements et de privatisations

Le gouvernement a adopté le programme d'investissement 2018-2021 sur la base des propositions de tous les ministères et des recommandations issues du *Mongolian Economic Forum 2018*, présidé par le Premier ministre Khurelsukh, qui s'est tenu les 21 et 22 mai. Ce programme comprend la construction d'une voie ferrée de 414 km entre la mine de charbon de Tavan Tolgoi et le soum de Zuunbayan, dans la province de Dornogovi. Ce chemin de fer serait exploité par une société nouvellement créée, la compagnie de chemin de fer Zuunbayan, détenue à 51% par la société nationale mongole des chemins de fer, *Mongolian Railway Company*.

Le gouvernement a également approuvé un nouveau plan de privatisations pour 2018-2020. Ce plan envisage la privatisation partielle de certaines grandes entreprises publiques, parmi lesquelles la compagnie aérienne nationale MIAT, la Bourse mongole MSE (Mongolian Stock Exchange), la Bourse mongole des produits agricoles et la State Bank. Ces privatisations se feront par une introduction en bourse jusqu'à 49% du capital de l'entreprise, l'Etat restant actionnaire majoritaire.

Ces deux grandes orientations en matière d'investissements et de privatisations ont été soumises au Parlement pour discussion et approbation.

Mongolie - Chine : le gouvernement soumet au Parlement une liste de projets qui pourraient être financés par un prêt bonifié chinois

Le conseil des ministres qui s'est tenu le 30 mai 2018 a approuvé une liste de projets qui pourraient être mis en œuvre grâce au prêt bonifié (soft loan) chinois de 1 milliard de dollars, parmi lesquels : Construction de lignes électrique et d'une sous-station entre Oulan-Bator et Mandalgobi ; Reconstruction de la centrale thermique d'Erdenet ; Construction d'une nouvelle station d'épuration ; Construction d'une route de 20,9 km entre l'intersection Gachuurt et l'intersection Nalaikh-Choir ; Construction d'une usine de transformation de la viande et d'une installation de quarantaine ; Mise en place de caméras de surveillance dans les rues de la ville d'Oulan-Bator et des capitales d'aimags (provinces) ; Par ailleurs, le gouvernement proposera à la Chine le projet de centrale hydroélectrique dans le soum d'Erdeneburen.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin, Service Economique de Hong Kong et Service économique d'Oulan-Bator

Adresse : N°60 Tianzulu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : F. Chimits, R. Girault, A-V. Maizière, C. Bortolini, G. Prigent, H. Subtil, F. Ren, M. Landreau et Y. Tang

Revu par : D. Karmouni, E. Jacques, JP Duffour, J. Bonnet, AM Biro et Y. Pouëzat

Responsable de publication : P. Bouyoux